

Lettre ouverte

Monsieur Christian Dubé,
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Québec

Pandémie ou pas / Le Plan de soins

Sauver la vie des personnes éclairées, libres et dignes

Monsieur le ministre,

Présentement, énormément est fait pour la possible 2^e vague du COVID-19. On veut mieux protéger les aînés, les personnes plus vulnérables, les résidents des CHSLD et des autres résidences d'aînés. On enquête. On élabore intensément des plans pour le maximum de protection. À raison. L'intention est très bonne et noble.

LA question : comment placer et garder la personne atteinte par la COVID-19 au cœur et au centre des processus d'information et de décision la concernant au plus haut point? La personne ou son représentant légal, bien sûr.

Vouloir «Sauver des vies», c'est fort bien et des plus louables. Cependant, il y a mieux : sauver la liberté de choix et la dignité de la personne atteinte. Parlons des droits de cette personne. D'abord, son droit à l'information. Ensuite, ses droits d'accepter ou de refuser les soins ou à les interrompre; son droit au contrôle total de ses douleurs et de ses souffrances; son droit à refuser d'aller à l'hôpital. Si hospitalisée, son droit à accepter ou à refuser les soins intensifs avec réanimateur/... . En tout temps, le droit aux soins de fin de vie, incluant l'aide médicale à mourir. Ainsi, on honore la liberté et la dignité de la personne atteinte. Ainsi, on honore la vie des vivants.

Dans la planification actuelle pour l'automne, il manque ceci : la place et l'utilisation optimale des Plans de soins, incluant les Niveaux de soins, les Directives anticipées de fin de vie, les mandats, les Directives médicales anticipées (DMA), ... Ce Plan de soins se doit d'être un outil de communication bien vivant et dynamique, mis à jour régulièrement et lors d'événements majeurs.

Dans la 1^e vague du COVID-19, des médecins m'ont affirmé la non-mise à jour de ce Plan de soins et des niveaux de soins, mettant dans l'embarras et *l'insérénité* de nombreux professionnels de la santé et des proches.

Selon nous, c'est beaucoup par ce Plan de soins mis à jour que l'on sauvera la vie libre et digne des personnes atteintes de la COVID-19; comme de toutes autres maladies pouvant entraîner le décès. Le respect du libre-choix et du Plan de soins mis à jour alimentera le mieux-être, les énergies et la sérénité de tous.

Dans le formulaire du MSSS, voici les 4 niveaux de soins : A-Prolonger la vie par tous les soins nécessaires; B-Prolonger la vie par des soins limités; C-Assurer le confort prioritairement à prolonger la vie; D-Assurer le confort uniquement sans viser à prolonger la vie. Pour plus d'info, voir sur internet «Niveaux de soins et réanimation cardiorespiratoire».

Nos deux grands espoirs. Le premier : que le Plan de soins devienne et demeure un des outils le plus opérationnel et dynamique lors des grandes décisions de soins. Notre deuxième espoir : que les aînés demandent de plus en plus le formulaire pour les Directives médicales anticipées (DMA), le remplissent et le fassent placer dans le Registre officiel. Bien plus, qu'ils en placent une copie dans leurs Plans de soins, qu'ils en donnent une copie à leurs soignants et à leurs proches et qu'ils en fassent un précieux outil de communication. Ainsi, prenant mieux soins d'eux-mêmes, les aînés prendront davantage soins de leurs soignants et de leurs proches ainsi que de leurs établissements.

Recevez nos salutations ainsi que tout notre soutien dans votre nouvelle fonction.

Ghislain Leblond

Yvon Bureau

Coprésidents du Collectif Mourir digne et libre

Québec

Cc Médias

Québec, 24 août 2020